

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS  
DE SAINT-RAYMOND–SAINTE-CATHERINE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine, tenue le 10 avril 2024 à 19 h 30 en virtuel et en présentiel au Centre multifonctionnel Rolland-Dion à Saint-Raymond.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Jacques Proulx, président, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et aux médias présents. Il présente ensuite les personnes qui interviendront durant l'assemblée.

Le président explique que l'assemblée générale est en version hybride.

Un message audiovisuel de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présenté aux membres.

**2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Le président explique les règles de fonctionnement pour les membres en présentiel et pour les membres qui participent à l'assemblée à distance. Il précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), d'adopter la recommandation concernant la nomination des personnes scrutatrices pour la votation. Après le vote, le président déclare la proposition de nommer monsieur (retiré), et monsieur (retiré), personnes scrutatrices adoptée à l'unanimité.

**2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le secrétaire adjoint est invité à faire la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour présenté.

À la suite du vote, le président déclare la proposition de l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

**2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 avril 2023**

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale disponible sur le site Internet de la Caisse, aucune lecture du procès-verbal n'est faite.

Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2023 de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond—Sainte-Catherine.

À la suite du vote, le président déclare la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2023 de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond—Sainte-Catherine adoptée à l'unanimité.

**3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président fait la lecture du rapport du conseil d'administration pour la dernière année. Il présente également les administrateurs représentant les membres au sein du conseil d'administration.

**3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

Le président fait lecture du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année. Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été constatée. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

**3.3 RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Le directeur général est invité à présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année financière terminée le 31 décembre 2023. En premier lieu, il remercie les employés de la Caisse pour leur bon travail effectué tout au long de l'année. Il présente les résultats financiers et répond ensuite aux questions des membres.

Le président en profite pour saluer l'excellent travail du directeur général pendant ses 10 années de service au sein de la Caisse de Saint-Raymond-Sainte-Catherine et en profite pour lui souhaiter une bonne retraite.

### **3.4 PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU**

La présidente du comité Coopération est invitée à présenter l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Elle présente également un tableau des commandites octroyées durant l'année.

Une capsule vidéo sur le programme caisse scolaire est présentée.

Le directeur général présente la contribution de la Caisse sous forme d'éducation financière et de finance solidaire, notamment les programmes Créavenir, Microcrédit aux entreprises et le Fonds d'entraide Desjardins.

## **4 PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres sont invités à poser leurs questions au conseil d'administration. Quatre questions ont été posées et répondues à la satisfaction des membres.

## **5 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION EN DIFFÉRÉ**

Une capsule vidéo sur les ristournes individuelle et collective est présentée.

Le président mentionne que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

### **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

Le directeur général explique la recommandation du conseil d'administration à l'égard de la répartition des excédents annuels.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux membres</b>	<b>4 036</b>
Virements réglementaires et autres ajustements	<b>(509)</b>
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	(35)
• Autres éléments du résultat	(620)
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	149
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(3)
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>3 527</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	<b>(1 002)</b>
• Ristourne	(1 111)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	294
• Affectation au FADM	(185)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	<b>0</b>
Affectation à la réserve générale	<b>(2 525)</b>
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

**Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes**

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que le versement des ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soient adoptés comme recommandé.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

## PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
<b>RISTOURNE VOLUMES<sup>1</sup></b>		
Comptes		<b>139</b>
Épargne et placements		<b>160</b>
Fonds	<b>0,56 \$</b>	<b>64</b>
Prêts et marges de crédit		<b>264</b>
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>162</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>83</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>	<b>226</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>1 110</b>

## 5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président présente la démarche du profil collectif enrichi et rappelle ce qu'est un membre de plein droit. Il invite ensuite la présidente du comité coopération à résumer les principales responsabilités du conseil d'administration.

### 5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Agathe Julien-De Launière prend la parole pour présenter le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 15 janvier 2024 par un affichage dans tous les établissements et sur le microsite de la Caisse.

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

### 5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Pour les postes au groupe A, un poste est à combler et la caisse a reçu une candidature. Pour le groupe D, 3 postes sont à combler et la caisse a reçu 4 candidatures.

Pour le poste réservé au groupe A :

- Madame Christine Moisan, proposée par monsieur Louis-David Lessard

Pour le groupe A, le président d'élection déclare élu sans opposition, madame Christine Moisan.

Pour les postes réservés au groupe D :

- Madame France Boilard, proposée par madame Gaétane Boilard
- Madame Annie Giroux, proposé par monsieur Jean-Sébastien Sheedy
- Madame Linda Morin, proposé par madame Stéphanie Cyr
- Monsieur Roger Plamondon, proposé par Manon Thibault

### **5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – VOTATION EN DIFFÉRÉ**

Le président rappelle que les membres seront appelés à voter en différé sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne;
- L'élection des membres du conseil d'administration

Le président rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse.

Dès le 10 avril après cette assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le dimanche 14 avril 2024.

### **6 SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse 24 à 48 heures après la période de votation, ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle.

Le président remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.

Le président remercie également les personnes qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Le directeur général procède ensuite au tirage de trois prix de présence de 250 \$ parmi les membres présents dans la salle. Trois autres prix de présence de 250 \$ seront tirés demain parmi les membres présents ce soir en mode virtuel.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

- La répartition des excédents annuels (ristournes) est adoptée à la majorité;
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne est adopté à la majorité
- Madame France Boilard, madame Annie Giroux et monsieur Roger Plamondon ont été élus au conseil d'administration.

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le **16 avril 2024 à 14 h 54**.

---

JACQUES PROULX, président

---

BENOIT BEAULIEU, secrétaire